



F.K

Washington, le 01 Juin 2012

A

**Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
- Rabat-**

**DESTINATAIRE PRINCIPAL :** CAB/1- SG/4  
**DESTINATAIRE CC :** CAB/2  
**TRANSMISSION :** Cryptée  
**OBJET :** Entretien avec le Conseiller de l'Ambassade  
de France à Washington  
**Réf :** Votre note n° 803/SG/4 du 29 Mai 2012

Faisant suite à votre note citée en référence relative à l'entretien qu'a eu Monsieur le Secrétaire Général avec M. Ludovic Pouille, Second de l'Ambassade de France à Rabat, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance j'ai eu, aujourd'hui, un entretien avec M David Cvach, Conseiller à l'Ambassade de France à Washington.

M. Cvach m'a informé qu'il partage tout à fait les préoccupations du Maroc quant à l'évolution de la question du Sahara et comprend parfaitement la position de notre pays au sujet du retrait de la confiance à M. Ross. Il m'a assuré, à cet égard, du soutien de la France pour traverser cette période délicate.

M. Cvach m'a signalé qu'il y a deux tendances au Département d'Etat, une tendance qui représente la branche qui suit les relations bilatérales et une deuxième qui assure le suivi des relations multilatérales et particulièrement les Nations Unies. Généralement la branche des relations bilatérales prend le dessus et met les tendances des multilatéralistes au diapason avec le niveau des relations bilatérales et avec les orientations globales du Département d'Etat.

Dans le cas spécifique du Maroc, après la décision du retrait de la confiance à M. Ross, mon interlocuteur m'a informé que cette configuration s'est inversée et que la branche multilatérale, sous l'impulsion de New York, semble reprendre le dessus et mettre les bilatéralistes de côté.

Les causes de cette situation peuvent être expliquées, selon mon interlocuteur, par la nature purement multilatérale de la question et l'effet de surprise qu'a eu la décision du Maroc au Département d'Etat. Cet effet de surprise n'a pas laissé assez de temps à la branche bilatérale pour ramener les choses à la normale et recadrer le processus d'appréciation de la décision marocaine, selon une approche exclusivement bilatérale.

M. Cvach m'a également signalé que le Maroc ne doit pas changer d'avis sur cette question et qu'il faut absolument qu'il intensifie ses efforts dans le renforcement des relations bilatérales.

A cet effet, il me paraît opportun de confirmer les termes de ma note cryptée n° C-158-12 du 31 mai 2012, dans laquelle cette Mission propose de saisir l'opportunité de la rencontre prévue la semaine prochaine à Istanbul, entre Monsieur le Ministre et la Secrétaire d'Etat, Mme Hillary Clinton pour évoquer également la dynamique insufflée par la Secrétaire d'Etat aux relations bilatérales entre les deux pays et l'esprit de partenariat et de coopération qui anime ces relations.

L'Ambassadeur

Rachad Bouhlal